

public et gratuit de la musique, où les bonnes traditions pourraient se perpétuer, et où se formerait le germe de nombreux talents, que nous ne serions plus obligés, dans notre pénurie, d'aller emprunter à la capitale. Celle-ci, au contraire, viendrait elle-même alimenter ses théâtres parmi nos organisations méridionales moins étiolées que les siennes.

Il s'agit donc de réunir tous nos exécutants, tous nos chanteurs, ainsi que les amateurs intéressés au perfectionnement de cet art, pour former une association qui puisse s'organiser libre de toute influence administrative. Je ne veux pas dire qu'il faille refuser l'appui et la coopération de l'administration, s'il est possible de l'obtenir; bien au contraire, je crois même qu'une fois l'élan donné, elle sera mieux disposée à nous aider de ses ressources pécuniaires; mais je pense qu'il faut agir activement, sans compter sur autre chose que sur son autorisation.

Assurément, il existe à Lyon plus de cent amateurs assez riches pour sacrifier annuellement cent francs, si toutefois ce léger sacrifice ne se trouve pas diminué au moins de moitié par les recettes de l'association, en donnant des concerts et de grandes fêtes musicales. Mais supposons un instant la réalité du sacrifice auquel tous s'empresseraient de prendre part, le produit de cette souscription donnerait dix mille francs par an, somme plus que suffisante pour couvrir les frais de la société. Car ces frais consisteraient : 1^o dans la location d'un emplacement assez vaste pour contenir un orchestre de cent-cinquante à deux cents exécutants, et environ quatre à cinq cents spectateurs; 2^o dans la formation d'une bibliothèque musicale comprenant les partitions et compositions les plus remarquables des grands maîtres, tels qu'Allegri, Palestrina, Hændel, Haydn, Mozart, Beethoven, Méhul, Gretri, Weber, Rossini, Meyerbeer, etc; 3^o dans les appointements du chef d'orchestre et de quelques professeurs pour le seconder dans les répétitions; 4^o enfin dans les frais de luminaire, pupitres, concierge, copie de musique etc. Quant à l'administration, elle serait exercée gratuitement, par un comité pris parmi les souscripteurs et nommé par eux-mêmes.

Or, il ne s'agit pas, je le répète, de construire un bâtiment spécial, ayant ses quatre façades isolées, avec portique, colonnade, etc,